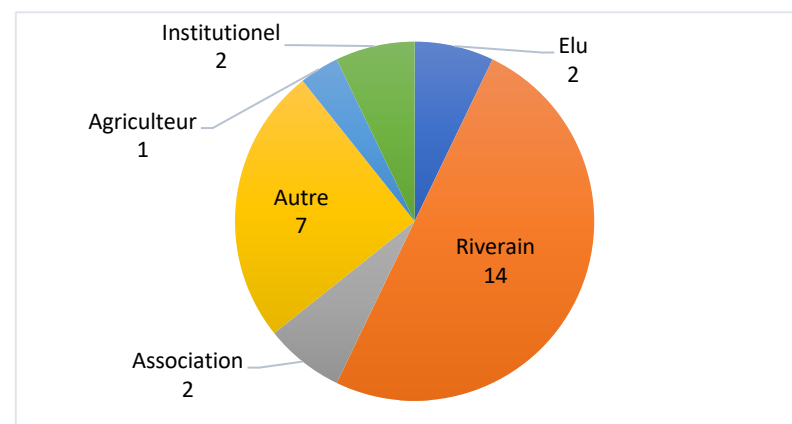


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE  
POUR LE DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE

- 28 CONTRIBUTEURS SOIT 2,87% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
24/11/2020 11h11			Surtout sur les lieux où il y'a une traversée de cours d'eau	
25/11/2020 08h11			Ne plus en utiliser !	
25/11/2020 13h11				La sncf n a pas à informer les gens du fait qu elle respecte les règles données par l État.
26/11/2020 21h11		Protéger encore plus particulièrement les rivières franchi par les voies		

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
27/11/2020 06h11		<p>Etablir un indicateur de suivi de la consommation d'herbicide par ligne de chemin de fer (périodicité mensuelle et annuelle)</p> <p>Etablir des engagements régionaux de consommation d'herbicide (ce KPi serait suivi par le directeur régional de la SNCF ; cet indicateur serait une composante importante de ses primes de performance) . Vos initiatives me permettraient de comprendre mon environnement, mon bassin de vie et une part des eco-systemes traversées par les voies ferrées. Votre système d'identification des zones sensibles pour la gestion des eaux est à partager au delà de la SNCF</p>	Soutenir la recherche universitaire pour disposer de produits et de méthodes de gestion des eaux et de l'environnement innovants	Voir mes propositions de Kpi pour mobiliser le personnel SNCF de la tête au pieds . Je trouverais bien la mise à disposition de vos résultats et modalités de dialogue et conciliation des syndicats agricoles, voir du monde agricole en général.
27/11/2020 13h11		Avertir à l'avance des périodes de passages de trains désherbeurs, de produit employés, dans les gares concernées.		
29/11/2020 19h11		Faire des analyse régulière d eau des bassins de rétention ou se déverse les ruisseaux bétonnés	Installer des barrières pour empêcher le ruissellement des produits dans les fossés de chaque côté de la voie	
14/12/2020 09h12	Supprimer un désherbant qui est super efficace et très peu polluant utilisé dans de bonne conditions (pas près des points d'eau par exemple):et une abération économique et écologique, car quelle est l'empreinte carbone des solutions de remplacement ?			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
18/12/2020 11h12	Stopper net l'aspersion des voies, notamment en ville, sur les ponts (notamment fluvial) faire reprendre ses stock par les vendeurs de ces produits mortiferes.			
19/12/2020 23h12	Stop aux produits nocifs et polluants			
21/12/2020 20h12	Encouragement à maintenir votre engagement à ne plus utiliser de glyphosate d'ici fin 2021. Favoriser le lien avec les espaces naturels en faveur de la biodiversité à proximité des voies, développer les protections pour la faune et les passages pour la faune. SNCF Voies vertes, transport durable			s'engager à échanger annuellement avec une association de protection de l'environnement et de la nature (réseau France Nature Environnement...) et prendre en compte leurs conseils et préconisations
23/12/2020 16h12	Une charte qui semble réfléchie			
07/01/2021 16h01	La volonté de la SNCF d'utiliser moins de produits phytosanitaires fait plaisir. J'espère que la SNCF aura la capacité d'utiliser aucun produits sanitaire grâce à de nouvelle alternative sur les pistes et les voies d'ici moins de 5ans. Je souhaite que les dépendances vertes soit un vrai lieu d'accueille de la biodiversité, en privilégiant une flore à à différents strates. Une diversité végétale sélectionner pour quelle puisse durer aux abords des pistes et nécessité un minimum d'entretien. Ainsi celle-ci pourra accueillir durablement une faune diversifié et adapté aux conditions particulières de proximité des voies.De plus, la végétalisation des bâtiments SNCF doit se faire le plus rapidement possible. Une végétalisation autant des espaces extérieurs(parking, zone d'attente des trains...) que des bâtiments eu même (végétalisation des murs, des toits,...) En lien avec cette végétalisation, une récupération de l'eau des toits pourrait être envisagé pour le nettoyage des trains et autres usage de l'eau qui ne nécessite pas forcément une utilisation de l'eau potable.Pour ce qui de vos voies en abord d'habitation, à l'heure ou vous n'utiliserez plus de pesticides une plantation de plantes grimpantes comestible diverses pourrait être envisagée aux endroits où des clôtures ou mur existent.			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
15/01/2021 15h01	<p>PROJET DE CHARTE D'ENGAGEMENTS SNCF RESEAU</p> <p>Contribution de l'association VIVRE A ARGENTRE. Notre association est engagée depuis de très longues années dans la préservation de la qualité de l'eau et notamment des eaux naturelles. Elle est représentée et présente depuis 2001 dans les différentes commissions créées par le SIBVVA (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont) devenu depuis peu, comme suite à une extension de son périmètre, le SYRVA (Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont).</p> <p>Dans ce cadre, elle s'est toujours intéressée aux façons diverses dont étaient traitées les diverses voies de déplacements, qu'il s'agisse des routes ou des voies ferrées. La commission compétente avait entendu à ce sujet aussi bien les responsables des routes nationales et départementales que ceux de la SNCF ; elle était donc parfaitement au courant des traitements appliqués et notamment du travail réalisé avec les « trains désherbeurs ». Notre première inquiétude se situait d'ailleurs dans cette forme d'intervention : compte tenu de la rapidité du déplacement, était-il possible de respecter la protection des cours d'eau qui représentent un chevelu très dense sur le territoire, ainsi que celle des riverains ; est-ce possible aujourd'hui avec les améliorations apportées : nous aimerions en avoir la preuve.</p> <p>Nous avons donc pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du projet de Charte d'Engagements SNCF du Réseau ; nous l'avons trouvé dans son ensemble positif même si les échéanciers nous paraissent toujours trop lointains. Mais nous savons bien qu'il y a souvent de grandes différences entre la volonté exprimée au niveau central et la réalisation sur le terrain, surtout lorsqu'elle peut être déléguée à des entreprises privées.</p> <p>Suite dans un 2e envoi</p> <p>- Association Vivre à Argenté 2 Hameau des Poulinières, 35 370 Argentré-du-Plessis</p>			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
15/01/2021 15h01	<p>Nous souhaitons en conséquence faire un certain nombre d'observations et de propositions afin d'améliorer et les engagements, et leur réalisation pratique et encore la participation des citoyens directement concernés tant à la communication qu'au contrôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout d'abord, nous constatons que l'évacuation des eaux de ruissellement depuis la voie et la piste jusqu'aux abords s'effectue dans des fossés bétonnés qui conduisent les molécules de produits phytopharmaceutiques directement dans les bassins de rétention puis dans nos rivières. Il y a là un premier sujet à étudier de manière approfondie de façon à trouver les solutions pour que les molécules dangereuses n'arrivent plus dans les rivières ; nous sommes particulièrement concernés dans le Pays de Vitré puisqu'une station de pompage existe à Châteaubourg sur le Vilaine.</li> <li>- Les Syndicats de bassins versants n'apparaissent pas dans le Projet de Charte alors qu'ils sont concernés en priorité par la qualité des eaux naturelles. Il nous paraît déterminant qu'ils soient non seulement associés à son élaboration mais aussi et surtout à sa mise en œuvre.</li> <li>- Nous avons remarqué que la principale voie de concertation se situerait au niveau régional. C'est un niveau qui nous paraît beaucoup trop éloigné du terrain ; il permet certes l'échange des grandes idées et des principes fondamentaux par les personnes qui peuvent s'y rendre (le facteur « difficultés des déplacements » est à prendre en compte pour beaucoup de participants locaux potentiels ) ; mais il ne favorise pas, par manque de temps, voire de connaissances réelles, la prise en compte des problèmes de terrain. Le niveau régional est donc à revoir et le travail direct avec les Syndicats de bassins versants nous paraît primordial si l'on veut parvenir à une efficacité réelle.</li> </ul> <p>A suivre Association Vivre à Argentré, 2 Hameau des Poulinières, 35 370 Argentré-du-Plessis</p>			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
15/01/2021 16h01	<p>- Nous préconisons aussi dans ce même esprit de concertation davantage localisée que des déplacements soient systématiquement effectués sur le terrain dès lors qu'un problème ou une anomalie ont été signalés ; c'est en effet sur le terrain que les solutions doivent être apportées.</p> <p>- Enfin, nous nous inquiétons pour les nombreux « délaissés » qui subsistent après la réalisation de la voie à grande vitesse. Nous sommes bien conscients qu'ils ne sont plus propriété du réseau ; mais nous pensons qu'une concertation doit être engagée avec les communes afin que ces surfaces fassent l'objet d'un entretien régulier, de préférence sur des modalités identiques à celles engagées sur les abords de la voie et dans l'esprit d'arriver rapidement à « zéro phyto ».</p> <p>Que craignez-vous en limitant la participation ???</p> <p>Association Vivre à Argentré, 2 Hameau des Poulinières, 35 370 Argentré-du-Plessis Tél. 02 99 96 70 54</p>			
15/01/2021 16h01	<p>3e envoi non validé ; je reprends</p> <p>- Nous préconisons aussi dans ce même esprit de concertation davantage localisée que des déplacements soient systématiquement effectués sur le terrain dès lors qu'un problème ou une anomalie ont été signalés ; c'est en effet sur le terrain que les solutions doivent être apportées.</p> <p>- Enfin, nous nous inquiétons pour les nombreux « délaissés » qui subsistent après la réalisation de la voie à grande vitesse. Nous sommes bien conscients qu'ils ne sont plus propriété du réseau ; mais nous pensons qu'une concertation doit être engagée avec les communes afin que ces surfaces fassent l'objet d'un entretien régulier, de préférence sur des modalités identiques à celles engagées sur les abords de la voie et dans l'esprit d'arriver rapidement à « zéro phyto ».</p> <p>Que craint la SNCF en limitant le nombre de caractères ????</p> <p>Association Vivre à Argentré, 2 Hameau des Poulinières, 35 370 Argentré-du-Plessis</p>			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
20/01/2021	<p>Bonjour,</p> <p>Je représente un syndicat départemental d'eau potable (SMG Eau 35) et vous trouverez nos commentaires dans les items ci-après. Ne sachant pas comment sont faites les prochaines étapes du questionnaire, je vous livre nos principales observations dans cet encart.</p> <p>Ce projet de charte est très intéressant, nous avons quelques suggestions d'amélioration en lien avec la qualité des captages d'eau potable concernés par les lignes ferroviaires. SNCF Réseau organise, depuis le 23 novembre 2020, une concertation nationale concernant l'usage de produits phytosanitaires sur les voies ferrées, sur la base d'une charte d'engagements.</p> <p>Le SMG Eau 35 (Syndicat Mixte de Gestion en approvisionnement en eau potable en Ille-et-Vilaine) est une collectivité à l'échelon départemental qui regroupe tous les producteurs d'eau potable assurant l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine. Il apporte une assistante technique à ces collectivités Maître d'ouvrage, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des périmètres de protection de captages d'eau potable. C'est à ce titre, et compte tenu de l'expérience que nous avons en Ille et Vilaine, que je vous formule les observations suivantes à prendre en considération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un élargissement des zones de non traitement aux périmètres de protection éloignés et/ou, aux aires d'alimentations de captages prioritaires « pesticides » et aux abords des cours d'eau (10m) est souhaitable,</li> <li>• Une anticipation accrue des conditions météos (pas de traitement si pluie significative annoncée dans les 24h) est à prévoir,</li> </ul>	<p>La compétence "eau potable" est du ressort des EPCI (communautés de communes, métropoles....). Il serait donc utile d'informer cet échelon autant que celui de la commune.</p>	<p>L'engagement à ne plus utiliser de glyphosate est une bonne chose mais il ne faudrait pas remplacer cette molécule par d'autres molécules aussi pénalisantes pour la qualité de l'eau. L'intensité retenue dans la charte (8mm/h) pour ajourner un traitement nous semble élevée. Du point de vue des producteurs d'eau potable, une pluie significative (&gt;1mm) éviterait plus efficacement de retrouver des substances dans l'eau.</p>	<p>Il serait utile d'associer les collectivités productrices d'eau potable.</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mise au point annuelle sur la localisation des zones de non-traitement vis-à-vis des périmètres de protection des captages avec les collectivités concernées est à envisager,</li> <li>• Une transmission annuelle des zones traitées sous forme de carte, avec précision des produits phytosanitaires utilisés, est recommandée,</li> <li>• Une information des producteurs d'eau en cas d'incident est à formaliser,</li> <li>• Un correspondant SNCF pour les EPCI (en plus des communes) est nécessaire.</li> </ul> <p>Les périmètres de protection de captage, traversés par des voies sncf, répertoriés en Ille-et-Vilaine sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne Rennes – Saint-Malo : Captage de La Gare sur Montreuil-sur-Ille</li> <li>• Ligne Rennes – Vitré : Captage du Plessis Beuscher sur Châteaubourg et Saint-Didier Captage de Pont Billon sur Vitré (captage prioritaire pesticides) La Valière sur Vitré et Erbrée (captage prioritaire pesticides)</li> <li>• Ligne Vitré – Châtillon-en-Vendelais : La Cantache sur Montreuil-sous-Pérouze et Pocé-les-Bois</li> <li>• Ligne Rennes – Redon : Lillion - Les Bougrières sur Rennes et Saint-Jacques de la Lande Pavais – Fenicat sur Chartres de Bretagne et Bruz Ilette – Etier – Briquetterie sur Langon</li> <li>• Ligne Rennes – Redon - Vannes : Le Paradet sur Redon</li> </ul> <p>Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.</p>			
--	---	--	--	--

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
20/01/2021 07h01	<p>Très intéressant 2 remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la ZNT par rapport au cours d'eau est trop faible, prévoir une ZNT plus importante : 20 m</li> <li>- interdire les phytos sur tous les périmètres de protection des captage y compris le périmètre éloigné</li> </ul>			
20/01/2021 15h01	<p>Je suis riverain de la LGVBPL sur la Commune de Cesson-Sévigné, LGV qui est maintenue dans le cadre d'un PPP (Partenariat Public Privé). Je voudrai être sûr que les engagements que vous prenez seront respectés par le partenaire privé, OPERE du groupe Eiffage, durant toute la durée du contrat. J'ai pu constater en Juin dernier un usage de glyphosate pour désherber, non pas sur les voies, mais sur des plateformes de maintenance, en toute proximité du fossé d'écoulement; usage anormal.</p> <p>Votre projet de charte semble se limiter à la maîtrise de la végétation sur les voies et les abords immédiats, en fait la végétation qui peut perturber le fonctionnement et la circulation des trains. Je souhaite que vous mettiez en oeuvre au plus vite des solutions de substitution aux produits chimiques herbicides, et en particulier le glyphosate, car les résidus se retrouvent rapidement dans les eaux du milieu naturel.</p> <p>Autrement ma préoccupation concerne aussi et surtout tous les terrains d'emprise ainsi que les terrains hors emprise qui appartiennent toujours à SNCF Réseau et sont de plus en plus laissés à l'abandon, deviennent des friches avec prolifération de plantes invasives: ronces, chardons, rumex, ..; en particulier les arrêtés préfectoraux relatifs à la maîtrise des chardons ne sont pas respectés. A l'intérieur de l'emprise, la végétation sur les merlons, côté riverains, n'a pas été traitée, juste un passage en pied. De même les pieds de clôture ne sont pas nettoyés avec des chardons et aussi des ronces qui débordent de celle-ci pour envahir nos terrains.</p> <p>Je demande à SNCF de se préoccuper et d'entretenir l'intégralité des terrains dont elle est propriétaire. L'absence ou l'insuffisance d'entretien de l'intégralité des terrains SNCF, dans les emprises et hors emprises, constituent un trouble de voisinage. Je demande que les engagements d'information et de concertation s'appliquent à OPERE pour les opérations d'entretien et de maîtrise de la végétation sur tous les terrains.</p>			

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
20/01/2021 16h01	<p>Riverain de la LGV Bretagne Pays de Loire. Accessoirement XXX du CRI 35 des Riverains.</p> <p>Il me semble que la question des ruissellements n'est pas prise en compte dans cette charte, or les voies ferrées sont bordées par des fossés souvent cimentés qui peuvent converger vers de bacs de rétention avant déversement dans la nature. Qu'est-il prévu pour vérifier le taux de présence de produits phytosanitaires dans ces bacs de rétention? La pollution peut impacter à distance. Il y a dans notre secteur des exploitations agrobiologiques. De quelles attentions seront-elles l'objet? Dans ma commune nous sommes dans l'amont d'une rivière L'Yaigne qui se jette dans la Seiche puis dans la Vilaine.</p>			